



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Récépissé de déclaration N° 44-2022-00265

relatif à l'épandage des boues issues de la station d'épuration des Moutiers en Retz – Le Salineau (Code SANDRE 0444106S0001),
épandues sur les communes de LA BERNERIE EN RETZ, VILLENEUVE EN RETZ, LES MOUTIERS EN RETZ et PORNIC

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- Vu** le code de l'environnement notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;
- Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE) en vigueur ;
- Vu** le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Loire en vigueur ;
- Vu** le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Baie de Bourgneuf et du Marais Breton en vigueur ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet le 29/06/2022, présenté par la communauté de communes Pornic Agglo Pays de Retz – 2, rue du Docteur Ange Guépin – ZAC de la Chaussée – 44215 PORNIC cedex, enregistré sous le n° 44-2022-00265 et relatif à l'épandage des boues issues de la station d'épuration des Moutiers en Retz – Le Salineau, épandues sur les communes de La Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Les Moutiers en Retz et Pornic ;
- VU** la demande de compléments adressée au pétitionnaire le 05/08/2022 ;
- VU** les compléments reçus par mail le 05/08/2022 ;

donne récépissé à

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

2, rue du Docteur Ange Guépin – ZAC de la Chaussée – 44215 PORNIC cedex

pour le projet d'épandage des boues issues de la station d'épuration des Moutiers en Retz – Le Salineau, épandues sur les communes de La Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Les Moutiers en Retz et Pornic .

Cette opération rentre dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. La rubrique concernée de l'article R. 214-1 du code de l'environnement est la suivante :

Rubriques	Intitulé	Régime	Surface épanachable	Arrêtés de prescriptions générales correspondants
2.1.3.0	<p>« Epandage et stockage en vue d'épandage de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif, la quantité de boues épandues dans l'année présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>1° Quantité épandues de matière sèche supérieure à 800t/an ou azote total supérieur à 40 t/an (A) ; 2° Quantité épandues de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/an ou azote total compris entre 0,15 t/an et 40 t/an (D).</p> <p>Pour l'application de ces seuils, sont à prendre en compte les volumes et quantités maximales de boues destinées à l'épandage dans les systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif concernés. »</p>	<p>Déclaration</p> <p>308 tonnes de matières sèches</p>	<p>254,20 ha sur les communes de La Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Les Moutiers en Retz et Pornic (pages de 6 à 11)</p>	<p>Arrêté ministériel du 8/01/1998 modifié</p> <p>Arrêté préfectoral du 30/05/2011</p> <p>Arrêté ministériel du 30/04/2020 modifié</p>

Le déclarant devra respecter les prescriptions générales définies dans les arrêtés dont les références sont indiquées dans le tableau ci-dessus et qui sont joints au présent récépissé.

Le déclarant peut entreprendre cette opération à compter de la réception du présent récépissé.

Une copie de ce récépissé est adressée aux mairies de La Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Les Moutiers en Retz et Pornic où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration pourra être consulté en mairie de Ligné.

Une copie de ce récépissé est également adressée aux commissions locales de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Estuaire de la Loire et Baie de Bourgneuf et du Marais Breton, pour information.

De plus, le présent récépissé sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique durant une période d'au moins six mois.

En cas de demande de prorogation de délai, dûment justifiée, celle-ci sera adressée au préfet au plus tard 2 mois avant l'échéance ci-dessus.

Les ouvrages, les travaux et les conditions de réalisation et d'exploitation doivent être conformes au dossier déposé.

L'inobservation des dispositions figurant dans le dossier déposé ainsi que celles contenues dans les prescriptions générales annexées au présent récépissé, pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article R. 216-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 214-40 du code de l'environnement, toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, à l'exercice des activités ou à leur voisinage et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale doit être portée, avant réalisation à la connaissance du préfet qui peut exiger une nouvelle déclaration.

En application de l'article R. 214-40-2 du code de l'environnement, tout transfert du bénéfice de la présente déclaration doit être porté à la connaissance du préfet par le nouveau bénéficiaire dans les trois mois suivants la prise en charge de l'installation, l'ouvrage, des travaux ou des aménagements.

Les agents mentionnés à l'article L. 216-3 du code de l'environnement et notamment ceux chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques auront à tout moment libre accès aux installations objet de la

déclaration dans les conditions définies par le code de l'environnement, dans le cadre d'une recherche d'infraction.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Le présent récépissé abroge et remplace le récépissé délivré le 12/07/2022.

À Nantes, le - 1 SEP. 2022

Le PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer et par délégation,
La cheffe du service eau environnement



Marine RENAUDIN

PJ : Arrêtés ministériels et préfectoral référencés au tableau de nomenclature p. 2

Délais et voies de recours

Conformément aux dispositions des articles L.214-10 et R.514-3-1 du code de l'environnement, la présente décision peut être déférée à la juridiction administrative, le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex 1 :

1. par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de cette décision dans les mairies de La Bernerie en Retz, Villeneuve en Retz, Les Moutiers en Retz et Pornic ;
2. par le demandeur ou l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée ;

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1 et 2 ci-dessus.

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr>).

ALLAIN Nicolas Gaec Ter Retz Mer

Le Bois aux Nains

Bourgneuf en Retz

44580 VILLENEUVE EN RETZ

Nom	Prénom	Ilot Pac	Nom parcelle (Réf UP)	Commune	Réf. cadastrales	Surf. tot (ha)	Aptitudes			Cause d'exclusion	Parcelle de réf	Zone Homogène
							SPE (ha)	Surface Apt. 1	Surface Apt. 0			
ALLAIN	Nicolas	08-1	ALLN01081	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZH 22	3,99	3,99				Non	ALLN0108 A2
ALLAIN	Nicolas	08-2	ALLN01082	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZH 25b	1,99	1,77	0,22	Cours d'eau + Point d'eau		Non	ALLN0108 A2
ALLAIN	Nicolas	08-3	ALLN01083	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZH 21	3,19	3,19				Non	ALLN0108 A2
ALLAIN	Nicolas	08-4	ALLN01084	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZH 25c	1,75	1,75				Non	ALLN0108 A2
ALLAIN	Nicolas	08-5	ALLN01085	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZI 28-ZH 25a	4,65	4,65	0,01	Tiers + Point d'eau		Oui	ALLN0108 A2
ALLAIN	Nicolas	14-1	ALLN01141	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZH 60a	3,20	3,08	0,12	Point d'eau		Non	ALLN0114 B1
ALLAIN	Nicolas	14-2	ALLN01142	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZH 60b	2,48	2,48				Oui	ALLN0114 B1
ALLAIN	Nicolas	14-3	ALLN01143	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZH 60c	2,29	2,29				Non	ALLN0114 B1
ALLAIN	Nicolas	21-1	ALLN01211	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 26a	2,25	1,85	0,40	Tiers		Non	ALLN0114 B1
ALLAIN	Nicolas	21-2	ALLN01212	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 26b	3,78	3,78				Non	ALLN0114 B1
ALLAIN	Nicolas	21-4	ALLN01214	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 26d	2,42	2,21	0,21	Point d'eau		Non	ALLN0114 B1
ALLAIN	Nicolas	21-5	ALLN01215	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 26e	3,15	3,03	0,12	Tiers		Non	ALLN0114 B1
ALLAIN	Nicolas	21-6	ALLN01216	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 26f	1,66	1,61	0,05	Point d'eau		Non	ALLN0121 E2
ALLAIN	Nicolas	21-7	ALLN01217	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 26g	3,26	3,20	0,06	Tiers		Oui	ALLN0121 E2
ALLAIN	Nicolas	21-8	ALLN01218	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 26h-YH 16-17	3,29	3,28				Non	ALLN0121 E2
ALLAIN	Nicolas	21-9	ALLN01219	VILLENEUVE EN RETZ (44)	YH 11	0,81	0,81				Non	ALLN0121 E2
ALLAIN	Nicolas	22-2	ALLN01222	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 30a	2,24	1,70	0,54	Cours d'eau		Non	ALLN0121 E2

Nom	Prénom	lot Pac	Nom parcelle (Ref UP)	Commune	Réf. cadastrales	Surf. tot (ha)	Aptitudes				Cause d'exclusion	Parcelle de réf	Zone Homogène
							SPE (ha)	Surface Apt. 1	Surface Apt. 2	Surface Apt. 0			
ALLAIN	Nicolas	22-4	ALLN01224	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 30b	1,70	1,21		1,21	0,49	Cours d'eau	Non	ALLN0121 E2
ALLAIN	Nicolas	22-8	ALLN01228	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 30c	1,13	0,00		0,00	1,13	Cours d'eau + Point d'eau	Non	ALLN0124 A2
ALLAIN	Nicolas	22-8	ALLN01228	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZC 30d	2,11	1,82		1,82	0,49	Cours d'eau	Non	ALLN0124 A2
ALLAIN	Nicolas	23-1	ALLN01231	LES MOUTIERS EN RETZ (44)	ZD 43	1,78	1,40		1,40	0,38	Cours d'eau	Non	ALLN0124 A2
ALLAIN	Nicolas	24	ALLN0124	VILLENEUVE EN RETZ (44)	YH 21	5,87	5,87		5,87			Oui	ALLN0124 A2
TOTAL						56,80	54,58		54,58	4,22			

Nbre de parcelles : 22

HAMON Olivier Earl des Hauts Bois
7 La Grande Baudinière
La Sicaudais
44320 CHAUMES EN RETZ

Nom	Prénom	lot Pac	Nom parcelle (Ref UP)	Commune	Réf. cadastrales	Surf. tot (ha)	Aptitudes				Cause d'exclusion	Parcelle de réf	Zone Homogène
							SPE (ha)	Surface Apt. 1	Surface Apt. 2	Surface Apt. 0			
HAMON	Olivier	19-128	HAMO01019	LA BERNERIE EN RETZ (44)	AV 61-73	0,49	0,49		0,49			Non	HAMO010 012
HAMON	Olivier	23-127	HAMO0123a	PORNIC (44)	YB 86a	5,96	5,48		5,48	0,38	Point d'eau	Oui	HAMO010 012
HAMON	Olivier	23-128	HAMO0123b	PORNIC (44)	YB 86b	2,97	2,97		2,97			Non	HAMO010 012
HAMON	Olivier	23-129	HAMO0123c	PORNIC (44)	YB 86b	3,19	3,01		3,01	0,18	Puits pente <7%	Non	HAMO010 012
HAMON	Olivier	23-3	HAMO0123d	PORNIC (44)	YB 86d	3,19	2,43		2,43	0,76	Point d'eau + Cours d'eau	Non	HAMO010 012
HAMON	Olivier	24-3a	HAMO0124a	PORNIC (44)	YB 21a	5,24	4,46		4,46	0,78	Cours d'eau	Non	HAMO010 251
HAMON	Olivier	24-3b	HAMO0124b	PORNIC (44)	YB 21b	3,51	3,10		3,10	0,41	Cours d'eau	Non	HAMO010 251
HAMON	Olivier	25	HAMO01025	PORNIC (44)	YB 76	2,56	2,19		2,19	0,37	Point d'eau	Oui	HAMO010 251
HAMON	Olivier	26-41	HAMO0126	LA BERNERIE EN RETZ (44)	AV 45-46-49-51-52-53-54-55	2,38	2,38		2,38			Non	HAMO010 251
HAMON	Olivier	27-66	HAMO0127a	LA BERNERIE EN RETZ (44)	AT 165-166-172a-295a-296a-297-298	1,24	0,99		0,99	0,25	Tiers	Non	HAMO010 251
TOTAL						30,63	27,50		28,7	24,63			3,13

Nbre de parcelles : 10

LOUERAT Jean Michel Gaec du Pont de la Gatine

L'Auvière
Le Clion Sur Mer
44210 PORNIC

Nom	Prénom	Ilot Pac.	Nom parcelle (Réf UP)	Commune	Réf cadastrales	Surf. tot (ha)	SPÉ (ha)	Aptitudes			Cause d'exclusion	Parcelle de réf.	Zone Homogène
								Surface Apt. 2	Surface Apt. 1	Surface Apt. 0			
LOUERAT	Jean Michel	001	LOUJ06001	PORNIC (44)	YR 7-35a	1,33	0,97		0,97	0,36	Tiers + Cours d'eau	Non	LOUJ0628 A1
LOUERAT	Jean Michel	003	LOUJ06003	PORNIC (44)	YP 5	3,91	3,91		3,91			Non	LOUJ0628 A1
LOUERAT	Jean Michel	005	LOUJ06005	PORNIC (44)	YS 39	0,33	0,00			0,33	Point d'eau + Cours d'eau	Non	LOUJ0628 A1
LOUERAT	Jean Michel	006	LOUJ06006	PORNIC (44)	YS 30a-31-43-44-45	10,72	8,69		8,69	2,03	Cours d'eau + Point d'eau + Tiers	Non	LOUJ0630 12
LOUERAT	Jean Michel	010	LOUJ06010	PORNIC (44)	YT 36	6,04	6,04		6,04			Non	LOUJ0638 1
LOUERAT	Jean Michel	011	LOUJ06011	PORNIC (44)	YT 87a-92-09-10-18-19-20	11,37	10,73		10,73	0,64	Point d'eau + Tiers	Oui	LOUJ0628 A1
LOUERAT	Jean Michel	016	LOUJ06016	PORNIC (44)	YT 13a (p)	10,77	10,51		10,51	0,26	Point d'eau + Cours d'eau + Tiers	Non	LOUJ0618 E1
LOUERAT	Jean Michel	033	LOUJ06033	PORNIC (44)	YS 33	1,95	1,04		1,04	0,91	Cours d'eau + Point d'eau	Non	LOUJ0618 E1
LOUERAT	Jean Michel	034	LOUJ06034	PORNIC (44)	YS 36	2,35	1,38		1,38	0,97	Cours d'eau + Point d'eau	Non	LOUJ06XX 92
LOUERAT	Jean Michel	035	LOUJ06038	PORNIC (44)	YT 22-80-81-89-90-30	10,03	9,86		9,86	0,17	Cours d'eau	Oui	LOUJ0638 1
LOUERAT	Jean Michel	121	LOUJ06121	PORNIC (44)	YR 35 -37	9,20	7,43		7,43	1,77	Point d'eau + Cours d'eau + Tiers	Oui	LOUJ0618 E1
LOUERAT	Jean Michel	123	LOUJ06123	PORNIC (44)	YR 35b	3,01	2,53		2,53	0,48	Cours d'eau + Point d'eau	Non	LOUJ0628 A1
LOUERAT	Jean Michel	124	LOUJ06124	PORNIC (44)	YR 35a	2,44	1,84		1,84	0,60	Tiers + Cours d'eau	Non	LOUJ06XX 92
LOUERAT	Jean Michel	202	LOUJ06202	PORNIC (44)	YK 62-63-64	15,94	15,44		15,44	0,50	Point d'eau + Tiers + Cours d'eau	Oui	LOUJ06XX 92
LOUERAT	Jean Michel	203	LOUJ06203	PORNIC (44)	YR 25-30-31	26,88	23,50		23,50	3,38	Cours d'eau + Point d'eau + Tiers	Oui	LOUJ0620 31

Nom	Prénom	Ilot Pac	Nom parcelle (Réf. LP)	Commune	Réf. cadastrales	Surt. tot (ha)	SPE (ha)	Aptitudes			Causa d'exclusion	Parcelle de réf	Zone Homogène
								Surface Apt. 1	Surface Apt. 2	Surface Apt. 0			
LOUERAT	Jean Michel	204	LOUJ06204	PORNIC (44)	YP 7 à 11	11,58	11,51	11,51	0,07		Tiers	Non	LOUJ0620 31; LOUJ0620 62
LOUERAT	Jean Michel	205- 1	LOUJ06205	PORNIC (44)	YP 19a	3,08	3,04	3,04	0,04		Tiers	Non	LOUJ0620 62
LOUERAT	Jean Michel	206	LOUJ06206	PORNIC (44)	YR 53	9,85	9,43	9,43	0,42		Tiers	Oui	LOUJ0620 62
LOUERAT	Jean Michel	207	LOUJ06207	PORNIC (44)	YR 35b	0,46	0,12	0,12	0,34		Cours d'eau + Point d'eau	Non	LOUJ0630 12
LOUERAT	Jean Michel	301	LOUJ06301	PORNIC (44)	YB 17a	8,25	7,29	7,29	0,96		Cours d'eau + Tiers	Oui	LOUJ0630 12
LOUERAT	Jean Michel	302	LOUJ06302	PORNIC (44)	YB 73	7,35	3,91	3,91	3,44		Cours d'eau	Non	LOUJ0630 31; LOUJ0630 12
LOUERAT	Jean Michel	303	LOUJ06303	PORNIC (44)	YB 26-27-77	6,99	5,28	5,28	1,71		Cours d'eau	Oui	LOUJ0630 31
TOTAL						163,83	144,45	0,12	144,33	19,38			

Nbre de parcelles : 22

PICOT Eric EARL DES RIVIERES

49 Rue des Rivières
Bourgneuf en Retz
44580 VILLENEUVE EN RETZ

Nom	Prenom	Ilot Pac	Nom parcelle (Nef UH)	Commune	Ref. cadastrales	Surf. lot (ha)	SPE (ha)	Aptitudes			Cause d'exclusion	Parcellaire de ref	Zone Homogène
								Surface Act. 2	Surface Apt. 1	Surface Apt. 0			
PICOT	Eric	33	PICE01033	VILLENEUVE EN RETZ (44)	YD 194-32-ZK 165a-110	9,41	9,12	9,12		0,29	Point d'eau + Tiers + Cours d'eau	Oui	PICE0103 31
PICOT	Eric	34	PICE01034	VILLENEUVE EN RETZ (44)	ZK 111-73-74-88	19,92	18,55	18,55		1,37	Point d'eau + Tiers + Cours d'eau	Oui	PICE0103 41
TOTAL						29,33	27,67	27,67		1,66			

Nbre de parcelles : 2

L'ensemble de ces exploitations représente :

Désignation	Nbre parc.	Surface (ha)
Surface exploitée	56	282,59
Surface d'aptitude 0	42	28,39
Surface d'aptitude 1	49	223,54
Surface d'aptitude 2	5	30,66
Surface totale épanachable	56	254,20